

ASSURANCE MÉDICAMENTS PUBLIQUE ÉQUITÉ - EFFICACITÉ

UNION DES CONSOMMATEURS

Jean Rochon

Parrain d'honneur, 6 novembre 2014

LIGNE DU TEMPS

APPROCHE CATÉGORIELLE

1961 – ASSURANCE-HOSPITALISATION

1970 – RÉGIME D'AIDE SOCIALE

1973 - CIRCULAIRE MALADES SUR PIED

1975 - MAXIMUM SUPPLÉMENT DU REVENU GARANTI

1977 - 65 ANS ET PLUS

1992 - MALADIES TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT (MTS)

APPROCHE GLOBALE

1994 - ASSURANCE MÉDICAMENTS UNIVERSELLE

Rapport Demers

1997 - RÉGIME D'ASSURANCE UNIVERSELLE

1998 - AVANT-PROJET DE POLITIQUE DU MÉDICAMENT

2007 - POLITIQUE DU MÉDICAMENT

RÉPARTITION DE LA COUVERTURE AVANT 1997

RÉGIMES PRIVÉS : 4 750 000 (60%)

SÉCURITÉ DU REVENU : 1 750 000 (25%)

PERSONNES 65 +

SANS ASSURANCE : 1 125 000 (15%)

CONSTATS EN 1997

INÉGALITÉS

- NON COUVERTURE
- COUVERTURE ALÉATOIRE : PERTE D'EMPLOI
- INCITATION NÉGATIVE AU TRAVAIL
- EXCLUSIONS

OBSTACLE AUX TRAITEMENTS AMBULATOIRES

FAIBLE CONTRÔLE DES COÛTS

CONTRAINTES EN 1997

OBJECTIF DU DÉFICIT ZÉRO

- perte des revenus de taxe sur les ventes et les primes

ASSUREURS PRIVÉS QUÉBÉCOIS

- employeurs importants
- 50% du marché de l'assurance collective
- risque de perte des garanties reliées au marché de l'assurance médicaments

OUVERTURE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

BILAN

COUVERTURE DE TOUTE LA POPULATION

- INCLUANT 1,5 MILLIONS DONT 70% FAIBLE REVENU ET PAUVRES
- GRATUITÉ COMPLÈTE POUR 1,0 MILLION DE PERSONNES : ENFANTS, PAE, PA(SRG),
- FIXATION DES PARAMÈTRES AVEC MAXIMUM : FRANCHISE, COASSURANCE, PRIME.

BILAN

MAIS....

- DES INÉGALITÉS PERSISTENT ENTRE LE ÉLÉMENTS DU RÉGIME
- CONTRÔLE DES PRIX ET DES COÛTS INSUFFISANT
- UTILISATION SOUS-OPTIMALE DES MÉDICAMENTS

POLITIQUE DU MÉDICAMENT

- ACCÈS ÉQUITABLE AUX MÉDICAMENTS
- UTILISATION OPTIMALE DES MÉDICAMENTS
- PRIX JUSTE ET RAISONNABLE
- CONTRÔLE DES COÛTS
- INNOCUITÉ DES MÉDICAMENTS

RÉGIME PUBLIC ET UNIVERSEL D'ASSURANCE MÉDICAMENTS

D'ABORD UNE QUESTION DE
JUSTICE SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ

SOUMISE À
UNE EXIGENCE D'ÉQUITÉ ET D'EFFICACITÉ

APPUYÉE PAR
UN CONSENSUS SOCIAL ET UNE
DÉMONSTRATION DE FAISABILITÉ